



LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**VILLE DE
LA QUEUE EN BRIE**

Le conseil municipal se réunira à l'hôtel de Ville

Jeudi 16 décembre 2021 à 20h00
(Hall de la Mairie)

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 18 novembre 2021
Compte rendu des décisions L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**I – COMMISSION FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, NOUVELLES TECHNOLOGIES,
INFORMATIQUE ET COMMUNICATION**

1. Décision modificative n°2 à caractère budgétaire post BP 2021.
2. Autorisation d'ouverture de crédits sur le budget investissement 2022.
3. Admission en non-valeur de titres irrécouvrables et de créances éteintes.
4. Versement d'un acompte sur la subvention 2022 au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).
5. Versement d'un acompte sur la subvention 2022 à l'Entente Sportive Caudacienne (E.S.C.).
6. Mise à jour du tableau des effectifs : suppression de postes.
7. Adoption du tableau des effectifs.

II – COMMISSION VIE SCOLAIRE, ENFANCE ET PETITE ENFANCE

8. Fusion des écoles élémentaires Lamartine et Pasteur à compter de la rentrée scolaire 2022/2023.
9. Convention avec le Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) pour l'intégration de la ville de La Queue-en-Brie au service territoriale de restauration.

**III – COMMISSION URBANISME, TRAVAUX, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DEVELOPPEMENT DURABLE,
ECOLOGIE URBAINE ET QUALITE DE LA VIE**

10. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une déclaration préalable pour la fourniture et pose d'un chalet en bois dans la cour de l'école Jean Zay maternelle.
11. Avis du conseil municipal relatif à la dérogation de la règle du repos dominical pour les commerces de détails situés sur la commune de La Queue-en-Brie dans la limite de douze dimanches pour l'année 2022.

IV – COMMISSION SECURITE URBAINE, TRANSPORTS ET ETAT CIVIL

12. Délocalisation de la salle des mariages pendant les travaux de rénovation et d'amélioration – du 8 janvier au 8 mars 2022.

**V – COMMISSION ACTIONS SOCIALES, EMPLOI, FORMATION PROFESSIONNELLE, VIE DES SENIORS, SANTE PUBLIQUE,
SOLIDARITE ENTRE LES GENERATIONS, LOGEMENTS ET HANDICAP**

13. Fixation des tarifs pour les participants seniors au séjour à Madère en 2022.
14. Fixation des tarifs pour les participants seniors au séjour à Alleyras en 2022.

Port du masque obligatoire et désinfection des mains
à l'entrée à l'aide du gel hydroalcoolique mis à disposition.

Affiché le jeudi 9 décembre 2021



Le Maire

Jean-Paul FAURE-SOULET